

REÇU LE
19 MAI 2010

Direction départementale des Territoires
de l'Oise
Service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt
Bureau de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

Récépissé de cessation d'activité
Société Continental France SNC à Clairoix

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, notamment l'article R.512-74 relatif à la mise à l'arrêt définitif d'une installation et à la mise en sécurité du site ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu les actes administratifs antérieurement délivrés à la société Continental France SNC réglementant le fonctionnement de ses installations de Clairoix, notamment l'arrêté préfectoral d'autorisation du 29 octobre 2010 ;

Vu le dossier présenté le 24 décembre 2009 par la société Continental France SNC notifiant la mise à l'arrêt définitif de ses installations situées au lieu-dit « Le Bac à l'Aumône », BP 30539 à Clairoix (60205 Compiègne) Cedex, et faisant état des mesures prises en vue de la mise en sécurité des installations ;

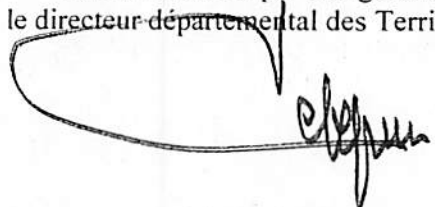
Vu le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées du 02 avril 2010 ;

DONNE RÉCÉPISSÉ

à la société Continental France SNC de sa notification de mise à l'arrêt définitif de son établissement situé au lieu-dit « Le Bac à l'Aumône », BP 30539 à Clairoix (60205 Compiègne) Cedex.

Fait à Beauvais, le 23 avril 2010

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des Territoires



Alain DE MEYÈRE